

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE-ANNE DU 4 MAI 2010**

<b><u>Date de convocation :</u></b> 27 avril 2010	<b><u>Présents :</u></b> Pascal BARDIN, Christian MONTARU, Agnès CRONIER, Anne HERY, Benoit VIGNAUD-FERRON, Aurélie LASNEAU
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Agnès CRONIER	<b><u>Absents :</u></b> Carlos INACIO <b><u>Ayant donné procuration :</u></b> Jacques CHEVALIER (à Christian MONTARU), Christine DESMOULIERES (à Benoit VIGNAUD-FERRON), Nicolas GINIS (à Agnès CRONIER)

L'an deux mil dix, le 4 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BARDIN, Maire.

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Agnès CRONIER est désignée pour remplir cette fonction.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est approuvé.

---

**I. CONVENTION CONCERNANT LE TERRAIN SUR LEQUEL PASSERONT LES RÉSEAUX AU CARREFOUR DE LA RUE DU BOURG ET DE LA RUE DU GROS CHÊNE**

Le Maire indique qu'il convient de prévoir une convention concernant la bande de terrain qui constitue l'élargissement de l'accotement de chaussée au carrefour de la rue du Bourg et de la rue du Gros Chêne, sur le terrain des futurs logements sociaux. Cette convention vise à demander à Monsieur Jean PERRON, propriétaire du terrain, l'autorisation de passage des canalisations d'eau souterraines sur la parcelle ZD 186. Cette parcelle est destinée à être vendue à la Communauté du Vendômois Rural (pour les logements sociaux) laquelle communauté de communes doit rétrocéder ce terrain à usage de voirie à la commune de Sainte-Anne. Le Maire présente le projet de convention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

Approuve la convention par laquelle Monsieur Jean PERRON autorise la commune à faire les travaux nécessaires pour le passage des canalisations souterraines sur la parcelle ZD 186, cela jusqu'à la signature de la vente et sans aucune indemnité d'occupation et/ou de perte de récolte.

Autorise le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **II. COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

Suivant la demande de la CVR, le Maire soumet au Conseil Municipal, pour avis, une réflexion sur un rapprochement de plusieurs communautés de communes. Il indique que les responsables de la Communauté du Vendômois Rural, de la Communauté Beauce et Gâtine, de la communauté des Coteaux de la Braye et de la communauté du Pays de Ronsard envisagent un regroupement dans le but de constituer temporairement une collectivité qui aurait une envergure égale à celle de la communauté du Pays de Vendôme. Cela se ferait dans la perspective de créer ultérieurement une communauté à l'échelle de tout le Vendômois avec la communauté du Haut Vendômois et la Communauté du Pays de Vendôme.

Le regroupement des 4 communautés de communes rurales, face à la CPV qui est plus urbaine, semble possible en raison, d'une part, de la volonté commune de leurs Présidents, d'autre part, de la fiscalité et des compétences qui sont comparables. Un rapprochement avec la CPV dès maintenant s'avère difficile.

Les conseillers municipaux présents se prononcent majoritairement favorables à cette idée, sauf un conseiller qui est contre (Benoit Vignaud-Ferron). Le Conseil Municipal souhaiterait que le rapprochement avec la Communauté du Pays Vendôme se fasse le plus rapidement possible.

## **III. TRAVAUX DE RESTAURATION DU SECRÉTARIAT ET CRÉATION DU BUREAU DU MAIRE**

Le Maire rappelle le débat du 6 juin 2009 sur les projets pour 2010 et par laquelle il avait été décidé de procéder à la restauration du secrétariat de la mairie et à la création d'un bureau pour le maire et les adjoints en 2010. Le Maire indique qu'il a fait une consultation d'entreprises et que la commission des bâtiments s'est réunie le 29 avril 2010 pour examiner les différents devis.

*Après en avoir délibéré*, le Conseil Municipal

Approuve les travaux qui seront réalisés durant le second semestre de 2010 et décide de passer commande aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie	Jacquet	4 639.00	5 548.24
Cloisons et faux-plafonds	Fermé	4 890.00	5 848.44
Electricité	Bonvallet	8 991.83	10 754.23
Couverture charpente	Fournier	15 270.20	18 263.16
TOTAL		33 791.03	40 414.07

Pour les lots menuiserie, placards et peinture, une décision sera prise à la prochaine séance après réception des précisions techniques demandées aux artisans.

Dit que le financement sera assuré par la DGE, la DSR attribuée par le Conseil Général, éventuellement par une subvention de la Région (3<sup>ème</sup> contrat régional du Pays Vendômois), le solde étant autofinancé.

Dit que les crédits sont ouverts au budget 2010 (art2131 8 3).

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **III BIS. ETUDE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Le Maire rappelle la délibération de la précédente réunion par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser une étude de performance énergétique pour aider au choix des matériaux et appareils de chauffage et pour pouvoir solliciter une subvention de la Région Centre dans le cadre du Contrat de Pays (initié par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois).

Il s'avère que la seule entreprise qui a répondu à la consultation annonce un délai de 90 jours pour la réalisation de l'étude. Or, ce délai n'est pas acceptable du fait qu'il faut passer commande des travaux dès maintenant pour leur réalisation avant la fin de l'année (pour bénéficier de la DSR attribuée par le Conseil Général, les travaux doivent être achevés et réglés en 2010). De plus, la subvention de la Région est incertaine : méconnaissance à ce jour de son montant et des conditions d'attribution, nécessité de commencer les travaux avant d'avoir déposé la demande.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas commander l'étude de performance énergétique en prenant le risque de perdre une partie ou la totalité de la subvention attendu de la Région dans le cadre du Contrat de Pays.

### **IV. ACQUISITION D'UNE TONDEUSE ET D'UN NETTOYEUR À HAUTE PRESSION**

Le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal en septembre 2009 pour le remplacement de la tondeuse autoportée. Il indique que, par ailleurs, un nettoyeur haute pression serait utile à l'employé communal. Il présente les différents devis.

*Après en avoir délibéré*, le Conseil Municipal

Approuve l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'un nettoyeur à haute pression pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ;

Décide de commander :

- Tondeuse autoportée SNAPPER ELT19RD de 19.5 CV moteur monocylindre, munie d'une coupe de 102 cm et bac de récupération, à l'entreprise Vendômoise de motoculture, au prix HT de 2 759.20 € (3 300 € TTC) ;

- Laveur haute pression Karcher de 150 bar à débit de 500 l/h, à l'entreprise Lesage au prix HT 490 € HT (586.04 € TTC) ;

Dit que les crédits sont ouverts au budget 2010 (art 2158).

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **V. DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD16**

Le Maire rappelle le débat du 3 novembre 2009 à la suite duquel le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de réaménagement de la voirie en 2012/2013. Il indique qu'il a fait une consultation des bureaux d'études susceptibles de réaliser le diagnostic de sécurité routière préalable aux travaux. Il présente les différentes offres qui ont été négociées.

*Après en avoir délibéré*, le Conseil Municipal

Approuve le diagnostic de sécurité routière ;

Décide de retenir l'offre de Safège pour les études comprenant :

- L' Esquisse : 2 400 euros HT
- L' Avant-Projet : 4 000 euros HT

Autorise le Maire à signer la convention d'ingénierie avec l'entreprise Safège de Tours et tous documents se rapportant à ce dossier ;

Dit que les crédits sont ouverts au budget 2010 (art 2031).

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **V BIS . LEVÉS TOPOGRAPHIQUES**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de faire des levés topographiques pour le diagnostic de sécurité routière. Il présente les devis des entreprises consultées.

*Après en avoir délibéré*, le Conseil Municipal

Approuve les levés topographiques ;

Décide de passer commande à Axis Conseils, au prix de 2 860 € HT (3420.56 € TTC) sous réserve que le devis corresponde aux prescriptions de la Safège ;

Autorise le Maire à signer la commande et tout document permettant l'instruction de ce dossier ;

Dit que les crédits sont prévus au budget à l'article 2031.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **VI. PROJET D'EXTENSION du RÉSEAU PLUVIAL**

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'implanter des canalisations pour l'évacuation des eaux de pluie provenant des futures habitations de la rue du Bourg, de la rue du Gros Chêne et de l'impasse du Perré. Plusieurs exutoires sont nécessaires compte tenu du nombre de maisons pour limiter les risques d'inondation. Le coût total des travaux est estimé à plus de 20 000 euros HT. Ils seront partiellement financés par la PVR mais pour limiter l'autofinancement, d'autres possibilités de financement sont recherchées et la consultation d'entreprises est poursuivie.

## **VII. TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Les travaux en cours se passent bien et les délais sont respectés.

## **VIII. COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES EPCI**

Conseil d'école : répartition des élèves par classe à la prochaine rentrée, 2 services à la cantine de Lancé, succès de l'aide aux devoirs, animations et sorties

## **QUESTIONS DIVERSES**

CDPNE : le Conseil Municipal a décidé d'une adhésion en 2010 pour 16 euros.

Présence Verte : réunion d'information à Sainte-Anne le 8 juin sur la téléassistance.

Equilibre Centre : réunion d'information le 5 juin sur la garde à domicile d'enfants regroupés.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures 20.

*Délibérations transmises à la Sous-Préfecture,  
le 18 mai 2010  
Compte-rendu affiché le*

Le Maire, Pascal BARDIN